Parlement de la République et Canton du Jura

Résolution no 159

La liaison ferroviaire directe Bâle – Lausanne/Genève via Laufon et Delémont doit être maintenue

Le Parlement jurassien prend connaissance des premiers éléments de l'horaire ferroviaire 2016 et des incidences négatives pour la région jurassienne en général et le nœud de Delémont en particulier.

Dès décembre 2015, les liaisons directes, autrement dit sans changement de train, entre Bâle et le bassin lémanique via Laufon et Delémont sont purement et simplement supprimées. Le service entre Bâle et Bienne sera assuré par une navette avec obligation de changer de train à Bienne. Cette situation équivaut à un déclassement du tronçon Bâle – Bienne qui pourrait être lourd de conséquence à moyen et long terme.

Par ailleurs, l'horaire 2016 perturbe les excellentes correspondances qui prévalent actuellement en gare de Delémont. Ainsi les voyageurs de Porrentruy qui se rendent à Bâle avec l'ICN auront un temps d'attente de 13 minutes en gare de Delémont au lieu de 5 minutes actuellement. De même, le manque d'anticipation de la part des CFF impliquera une phase transitoire de trois ans, en attendant l'aménagement de la gare de croisement de Bassecourt, pendant laquelle des bus devront compléter l'offre ferroviaire à Courtételle et Courfaivre. La mise à la fréquence ½ heure des relations entre Porrentruy, Delémont, Bienne, Neuchâtel et Yverdon constitue certes une amélioration, mais qui ne compense de loin pas les inconvénients cités.

Grâce au projet FAIF voté le 9 février 2014 et approuvé dans le canton du Jura dans une proportion plus élevée que la moyenne nationale, l'offre ferroviaire va être améliorée dans l'ensemble du pays, sauf dans la région jurassienne où elle se dégradera. Cette situation n'est pas acceptable.

Comme le relevait déjà notre résolution interpartis du 7 septembre 2011 adressée par notre Parlement au Conseil fédéral, la pérennité de la liaison ferroviaire directe, sans changement de train, « Genève / Lausanne – Bienne - Delémont- Bâle » doit être maintenue! A défaut, elle doit être réintroduite rapidement, au plus tard en 2018 selon une possibilité évoquée par les CFF pour la liaison Bâle – Genève. Nous attendons tant des CFF que de la Confédération qu'ils s'engagent fermement dans ce sens.

Les Grands Conseils des cantons de Bâle Ville et Bâle Campagne viennent d'adopter une résolution qui demande notamment à l'Office fédéral des transports et aux CFF de poursuivre l'examen des mesures qui permettraient d'améliorer l'offre entre Delémont et Bâle. Le Parlement jurassien soutient naturellement cette requête.

Le Parlement jurassien demande à l'OFT et aux CFF de rétablir au plus vite aussi bien la liaison directe entre Bâle et le Bassin lémanique via Laufon et Delémont que la qualité des correspondances en gare de Delémont.

Delémont, le 3 décembre 2014

Le responsable :
Claude Schlüchter
Président de la commission
de l'environnement et de l'équipement

Groupe PDC

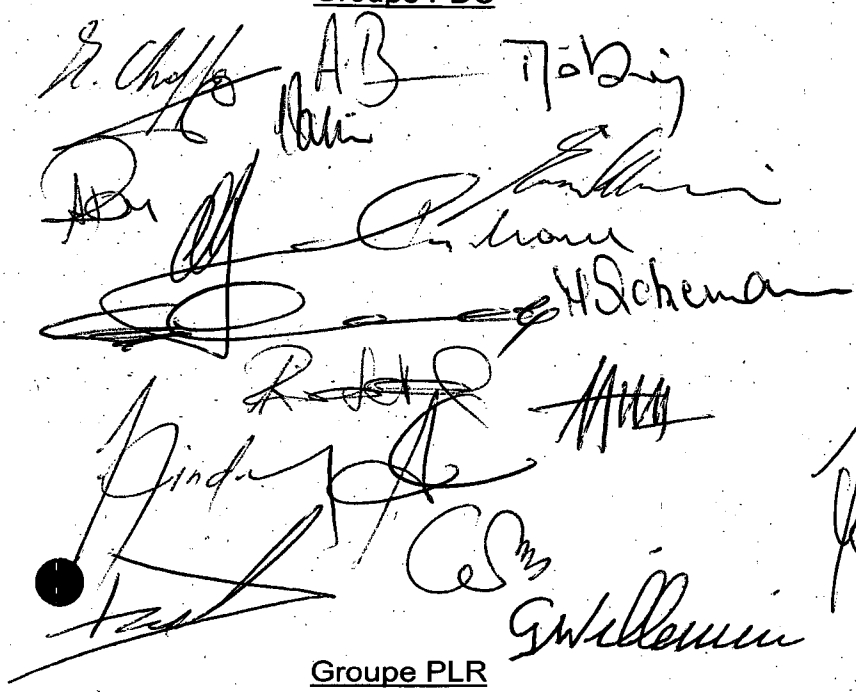

Groupe PS

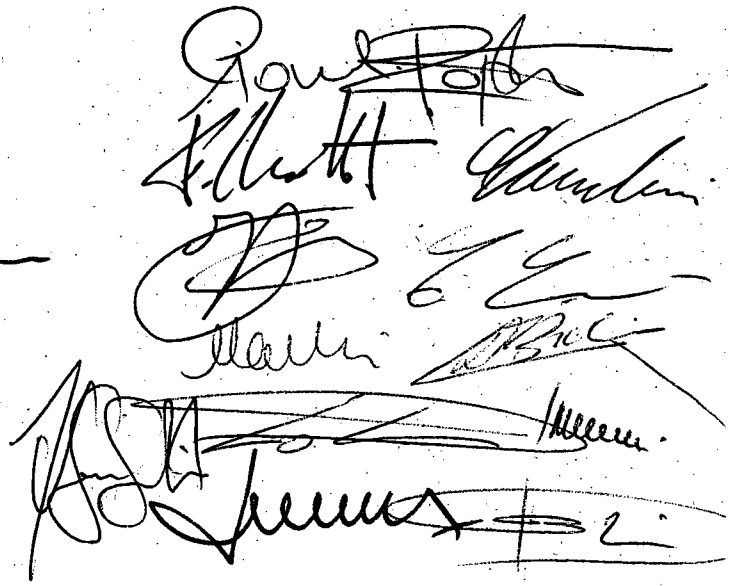

Groupe PLR

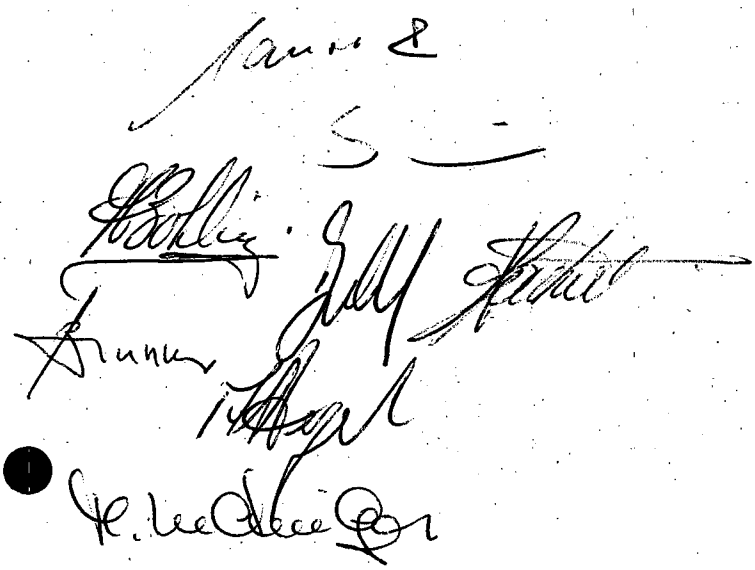

Groupe PCSI

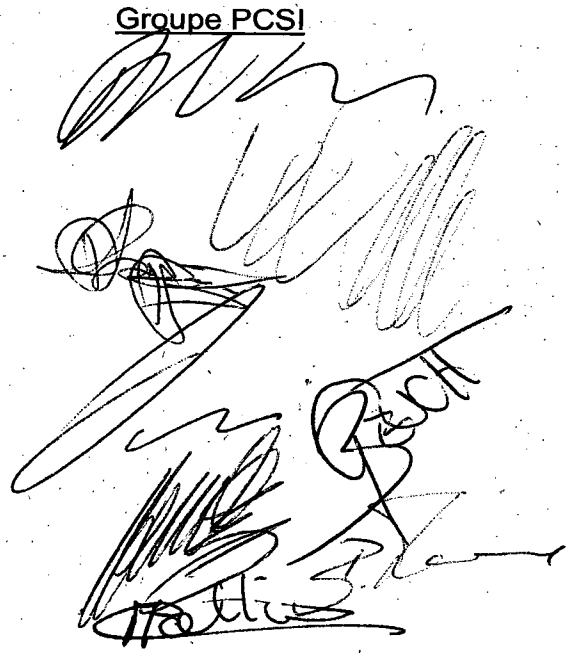

Groupe CS-POP+VERTS

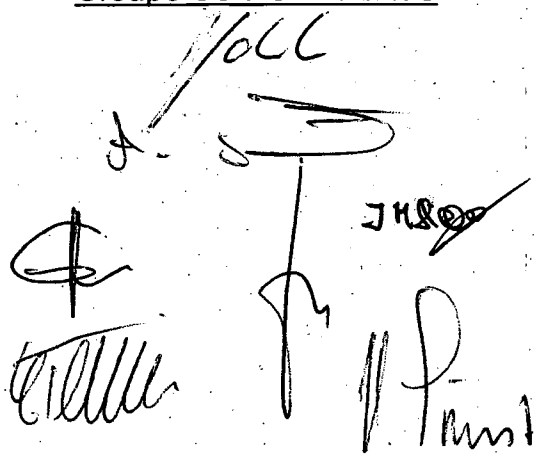
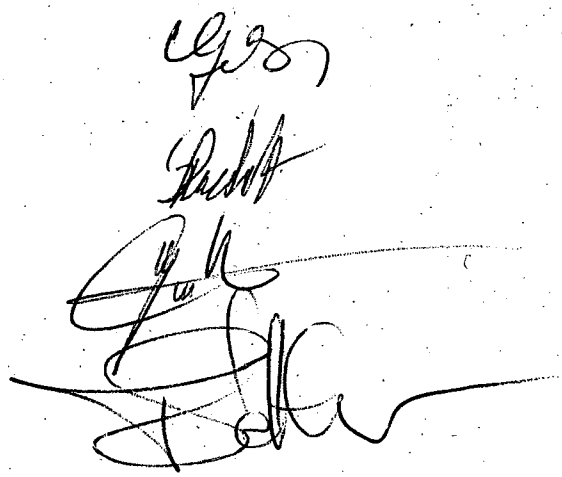
Groupe UDC